

CONVOCACTION

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 37
Pouvoirs : 9
Absent : 2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

26 février 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme SAKHO
Mme HAMADOUC
M. EL OUSTI
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. VILLEMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme SAVAS
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA

Absents non représentés

Mme MEHADJI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

4 Présentation état annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ». Cette notion recouvre :

- L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat ;
- Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

C'est-à-dire, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si, elles ne sont pas forcément intitulées « indemnités »

Ainsi, pour 2024, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brut
les élus siégeant au Conseil Municipal est le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 060-216001743-20250228-04DEL_CM240225-DE

NOM PRÉNOM	FONCTION(S)	
Jean-Claude VILLEMMAIN	Maire/ Adjoint au Maire : 35 013.68€ Président ACSO : 40 689.24€ Vice-Président SMDO : 9 224.04€	84 926.96€
Sophie DHOURY LENHER	Adjointe au Maire/ Maire : 16 371.88€ Vice-Présidente ACSO : 13 545€	29 916.88€
Karim BOUKHACHBA	Adjoint au Maire : 15 365.16€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6 772.44€	22 137.60€
Najat MOUSSATEN	Adjointe au Maire	15 365.16€
Thierry BROCHOT	Adjoint au Maire	15 365.16€
Döndü ALKAYA	Adjointe au Maire	15 365.16€
Abdoulaye DEME	Adjoint au Maire	15 365.16€
Loubina FAZAL	Adjointe au Maire	15 365.16€
Adnane AKABLI	Adjoint au Maire : 15 365.16€ Conseiller Départemental : 32 555.28€	47 920.44€
Yesim SAVAS	Adjointe au Maire	15 365.16€
Cédric LEMAIRE	Adjoint au Maire	15 365.16€
Fabienne LAMBRE	Adjointe au Maire	15 365.16€
Babacar N'DIAYE	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Mariline DUHIN	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Ammar KHOULA	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Catherine MEUNIER	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Fabrice MARTIN	Conseiller municipal délégué : 6 821.88€ Vice-Président ACSO : 13 545€	20 366.88€
Hakim ZAHRAOUI	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Ahmet BULUT	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Mohammed EL OUSTI	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Mohamed AIT MESSAOUD	Conseiller municipal délégué	6 821.88€
Emmanuel PERRIN	Conseiller municipal délégué : 6 821.88€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6 772.44€	13 594.32€
Anne-Gaëlle PEREZ	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Halimatou SAKHO	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Bérénice TALL	Conseillère municipale déléguée : 6 821.88€ Conseillère Communautaire Délégué ACSO : 6 772.44€	13 594.32€
Leïla HAMADOUCHE	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Aïssata SOW	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Jenifer SENET	Conseillère municipale déléguée	6 821.88€
Jessica ELONGUERT	Conseillère Municipale Déléguée	6 821.88€
Moussa EL MOUSSAOUI	Conseiller municipal délégué	6 821.88€

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2123-24-1-1,
Considérant l'objectif d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
Considérant l'obligation pour les communes, les départements et les régions de présenter, avant le vote du budget, l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçue par les élus siégeant au sein de leur assemblée délibérante.

■ Vote

Votants : 37	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide Prend acte :

Article unique : Prend acte de l'état annuel 2024 de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Creil.

CREIL, le **28 FEV. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



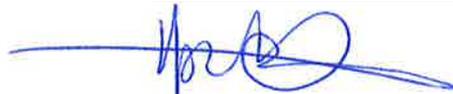
Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

J ID: 060-216001743-20250228-04DEL_CM240225-DE




La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 060-216001743-20250228-04DEL_CM240225-DE